

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt, le dix juillet**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, M. Jacky ROUSSY, M. Jean FAYETTE, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : M. Claude VIEILLERIBIERE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Christophe LAVILLE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-056 : Elections sénatoriales : Désignation des délégués

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il doit désigner ce jour les délégués de la Commune aux élections sénatoriales du 27 septembre.

Toutes les opérations de vote sont décrites dans le procès-verbal joint à la présente délibération.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-057 : Redevance chaufferie bois

Monsieur le Maire propose d'arrêter le montant de la part fixe de l'abonnement au réseau de chaleur selon les éléments suivants :

- Eau - électricité :	3 000 €
- Maintenance P2 :	3 400 €
(Contrat d'entretien)	
- Maintenance P3 :	1 000 €
(Pièces réparations)	
- Frais de personnel :	7 500 €
- Assurances :	200 €
- Intérêts des emprunts :	11 100 €
- Amortissements :	28 200 €
- Reprise des subventions :	- 6 400 €

48 000 €

Les abonnements étant de 320 KWA pour l'Ehpad Péliçon Fontanier et de 180 KWA pour la commune (gymnase et espace Jean-Pierre fanaud), la répartition serait la suivante :

- Redevance annuelle Ehpad :	30 720 €
Redevance trimestrielle Ehpad :	7 680 €
- Redevance annuelle commune :	17 280 €
Redevance trimestrielle commune:	4 320 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette répartition applicable à compter du 1er octobre 2020.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-058 : Cantine scolaire - 4ème période

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions d'accueil des élèves de l'école primaire à la ré-ouverture des classes et notamment l'impossibilité pour le collège Jean Monnet d'assurer le service de restauration habituel.

Les enfants ont pu seulement recevoir un plateau-repas froid et ont dû prendre leur déjeuner dans leur salle de classe. La convention département - commune - collège a d'ailleurs été modifiée et le prix du repas a été fixé à 2€ (au lieu de 2,74 €).

Compte tenu de la dégradation du service apporté aux familles, Mr le maire propose de ne pas établir de facture aux familles pour la période concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas établir de facturation pour la période concernée par la livraison de plateaux repas froids.

La présente délibération annule et remplace la délibération MA-DEL-2020-048. .

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-059 : Eclairage public - modification des horaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 29/05/2020 relative à l'extinction de l'éclairage public.

Il avait été décidé, à titre provisoire, d'éteindre l'éclairage public sur la totalité du territoire de la Commune de 0h00 à 4h45.

A l'issue des débats, une nouvelle proposition est faite :

- du 01/06 au 31/08 : extinction à partir de 1h00
 - du 01/09 au 31/05 : extinction de 0h00 à 4h45
- et ce sur la totalité du territoire communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Cimetière : reprise de concessions

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-060 : Commission des Impôts directs : proposition de candidats

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil Municipal propose 12 titulaires et 12 suppléants.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de proposer les noms suivants :

Titulaires :

<u>Noms</u>	<u>Prénoms</u>	<u>date de naissance</u>	<u>adresse</u>
CHERON	André	01/09/1936	16, rue du Puy de la Catoux - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
BOURCIER	Auguste	15/02/1944	La Côte - 23 210 Bénévent-l'abbaye
PRADEAU	Eric	12/06/1964	13, avenue Jabely - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
OUVRARD	Dominique	18/11/1965	1, route de Sigoulet - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
DUPONT	Julien	25/08/1982	3, rue Claude Monet - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
PALISSE	Noël	19/12/1946	7, rue Péliesson Fontanier - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
BOUCHER	Jeannette	29/12/1937	8, avenue du Limousin - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
LAVILLE	Isabelle	20/08/1959	15, route de Mourioux - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
RITOU	Philippe	07/04/1962	3, chemin de Vizard - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
ROUSSY	Jacky	03/01/1959	18, Pierres Blanches - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
BEYNAT-BOISSOU	Elodie	21/01/1982	rue du marché - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
BUFFET	Jean-Philippe	16/03/1976	2, Lisle - 23 240 le Grand-Bourg

Suppléants :

OUVRARD	René	26/12/1943	4, impasse de la Catoux - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
RICHARD	Olivier	07/06/1971	Grandsagne - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
FAYETTE	Jean	08/11/1959	36, avenue Gaston Brun - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
JOUHANNAUD	Alain	10/03/1952	18, avenue de la marche - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
LEGRAND	Josiane	16/05/1959	5, Sauzet - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
JOSSET	Yves	10/02/1963	26, Le Petit Murat - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
ROCHE	Jacky	03/12/1947	15, rue des Remparts - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
GAZONNAUD	Lucien	01/09/1939	4, rue de l'Oiseau - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
GAUTIER	Odile	14/12/1952	19, avenue du Limousin - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
COULOT	Audrey	21/08/1984	Le Grand-Murat - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
LABESSE	Christine	09/02/1967	30, rue du Marché - 23 210 Bénévent-l'Abbaye
MESURE	Olivier	04/11/1967	Chezolles - 23240 le Grand-Bourg

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-061 : Terrain COURCOL : annulation de délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° MA-DEL-2017-009 par laquelle il avait décidé de l'acquisition de la parcelle AB26 auprès de Mr COURCOL.

Cette vente n'a pu être établie du fait de l'existence d'une hypothèque.

Mr COURCOL a fait savoir qu'il ne souhaitait plus vendre ladite parcelle.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de retirer la proposition d'acquisition au prix de 750 €.

La présente délibération annule et remplace la délibération MA-DEL-2017-009.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-062 : Repas à domicile : Désignation d'un représentant

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts de l'ALRD, Association de livraison des Repas à Domicile.

Chaque commune dispose d'un siège au Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur André MAVIGNER, pour les représenter au sein de l'ALRD.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-063 : Autorisation de poursuites

Le Maire expose au Conseil Municipal que la trésorière de Bénévent-l'Abbaye a sollicité une autorisation permanente et générale de poursuites.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, donne au trésorier de Bénévent-l'Abbaye, l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la Commune.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur nouvelle délibération.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-064 : Vote de subventions

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur certaines demandes de subvention aux associations pour lesquelles l'activité de l'année est connue à ce jour ; les autres, perturbées par les mesures sanitaires liées au COVID - 19 préciseront leurs besoins qui seront examinés lors d'une prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- ACPB : 2 500 €
- Comité d'animation : 11 000 €

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-065 : Présentation de l'état de la dette auprès du bailleur social Creusalis.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de la dette de la commune auprès du bailleur social Creusalis.

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Président de Creusalis de sa communication.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-066 : Locations terrains

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location des terrains dont elle dispose pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, comme suit (en prenant en compte une augmentation de 1.66 % par rapport en 2019) :

- Mme ROUSSY Sylvie - Cany :
(cimetière) Parcelles : AE 69 et AE 76 = 66.14 €

- Mme ROUSSY Sylvie - Cany :
(Gayaud) Parcelles : AD 158 - AD 159 - AN 2 - AN 3 - AN 4 - AN 5 = 321.85 €

- Mr FY Claude - Le Grand-Bourg :
(Les Tours) Parcelles : AN 49 et AN 51 = 252.60 €

- Mr GERBAUD Stéphane - "Chézolles" :
Parcelles AC 113 - AC 114 - AC 117 = 172.82 €
Les parcelles AC 0205, AC 0233 et AB 0001 pour la partie Est à partir du chemin d'accès au plan d'eau, y compris la bergerie.

Sylvie ROUSSY quitte la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs de location des terrains précités selon les chiffres ci-dessus indiqués.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° MA-DEL-2020-024.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses
